

AVIS DE CONCESSION

I.1) Autorité concédante : Préfecture de la Manche

I.2) Point(s) de contact

Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest
District Manche Calvados
3 rue Nicéphore Niepce
CS 40098
14126 MONDEVILLE Cedex

Courriel :District-Manche-Calvados.Dir-No@developpement-durable.gouv.fr

Tél: 02.31.52.74.60

I.3) COMMUNICATION

Les candidats pourront retirer un dossier de consultation sur le site internet de la Préfecture de la Manche : www.manche.gouv.fr.

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : contrats de concession de service public pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers sur l'A 84

II.2.4) Description des prestations :

Le service de dépannage fonctionne 24h/24 tous les jours de l'année (y compris les dimanches et les jours fériés).

L'autoroute est divisée en secteurs d'intervention; pour un même secteur, il peut y avoir plusieurs garagistes-dépanneurs qui interviennent selon un tour de service. Toutefois, le nombre de garagiste-dépanneurs est limité afin d'assurer un bon niveau de service.

Le concessionnaire sera rémunéré par les ressources tirées de l'exploitation du service public, objet du présent avis. Le concessionnaire assurera l'exploitation à ses risques et périls.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

- Temps d'intervention au point le plus éloigné du secteur
- Capacité du personnel et des matériels de l'entreprise
- Analyse des équipements, installations et organisation
- Environnement et déchets
- Tarification (hors réglementaire)
- Présentation du dossier

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures et des offres : 3 mars 2023 à 12h00